

Mot du maire



Economie d'énergie l'éclairage public ne s'impose pas la nuit

La décision a été prise le 2 juillet en conseil municipal, l'éclairage public à Montboucher sera éteint de 24 h à 6 h du matin à compter du 31 juillet.

Parce que le trop de lumière perturbe le sommeil de quelques-uns

Parce que l'éclairage génère des nuisances sur l'environnement

Parce que les sources d'énergie ne sont pas inépuisables

Parce qu'il est un devoir d'économiser l'argent public

C'est pour toutes ces raisons que les élus de la commune ont délibéré récemment en faveur des économies d'énergie. Cette décision va générer une économie de 9 000 euros en année pleine.

Ainsi, à l'instar des communes voisines, l'extinction de l'éclairage public est effective à Montboucher une partie de la nuit depuis le début de ce mois d'août.